À une séance régulière de la Municipalité régionale de comté de L'Érable, tenue au Centre administratif de la MRC de L'Érable, situé au 1783, avenue St-Édouard à Plessisville, le 18 janvier 2017 à 13 h sont présents :

<u>Municipalité</u>	<u>Population</u>	Nombre de voix	<u>Nom</u>	Absent ou présent
Inverness	825	1	Caroline Lemay Maire suppléante	Présente
Laurierville	1 385	1	Marc Simoneau	Présent
Lyster	1 651	2	Mme Geneviève Ruel Représentante	Présente
Notre-Dame-de-Lourdes	715	1	Jocelyn Bédard	Présent
Paroisse de Plessisville	2 693	2	Alain Dubois	Présent
St-Ferdinand	2 056	2	Rosaire Croteau	Présent
St-Pierre-Baptiste	520	1	Christine Gaudet Maire suppléante	Présente
Ste-Sophie-d'Halifax	668	1	Marie-Claude Chouin	ard Présente
Ville de Plessisville	6 594	5	Mario Fortin	Présent
Ville de Princeville	5 964	4	Gilles Fortier	Présent
Villeroy	455	1	Michel Poisson	Présent

formant quorum sous la présidence de M. Sylvain Labrecque, préfet et maire de la municipalité de Lyster.

Assermentation:

Madame Christine Gaudet, maire suppléante de St-Pierre-Baptiste, est assermentée et signe son serment d'office.

Ordre du jour

- 1.0 Ouverture de la session
 - 1.1 Appel des conseillers
 - 1.2 Assermentation
- 2.0 Résolution autorisant le préfet à intervertir les points à l'ordre du jour
- 3.0 Ordre du jour

- 4.0 Procès-verbal de la séance régulière du 23 novembre 2016
- 5.0 Suivi du procès-verbal
- 6.0 Administratif:
 - 6.1 Adoption du plan intermunicipal de mesures d'urgence
 - 6.2 Article 59 Orientation préliminaire de la CPTAQ Engagement de la MRC de L'Érable et des municipalités
 - 6.3 Programme d'aide à l'entretien de la Route verte Parc linéaire des Bois-Francs
 - 6.4 Projet pilote de traitement mécano biologique (TMB) Demande d'aide financière au Fonds municipal vert
 - 6.5 Demande de changement de nom de la circonscription d'Arthabaska au Directeur général des élections du Québec (DGE)
 - 6.6 Adoption du règlement n° 350 modifiant le règlement n° 326 constituant le code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC
 - 6.7 Services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ
- 7.0 Aménagement :
 - 7.1 Demande d'autorisantion à la CPTAQ de la municipalité de Paroisse de
 Plessisville Halte-Belvédère Rang 10
 - 7.2 Demande d'exclusion de la zone agricole de la municipalité de St-Ferdinand : Secteur de Vexco – Route 165
- 8.0 Financier:
 - 8.1 Rapport des déboursés
 - 8.2 Rapport des déboursés en sécurité incendie
- 9.0 Correspondance:
 - 9.1 Demande d'appui de l'UPA Report de l'application des modifications concernant le programme de crédit de taxes foncières agricoles
 - 9.2 Demande d'appui Comité des riverains du parc éolien de L'Érable
- 10.0 Varia
- 11.0 Période de questions

Intervertir les
points à l'ordre
du jour

Il est proposé par M. le conseiller Jocelyn Bédard, appuyé et résolu à l'unanimité d'autoriser M. le préfet à intervertir les points à l'ordre du jour.

A.R.-01-17-13756 ADOPTÉ

Ordre du jour

A.R.-01-17-13757

Il est proposé par M. le conseiller Alain Dubois, appuyé et résolu à l'unanimité que les points à l'ordre du jour de la présente session soient adoptés.

ADOPTÉ

Procès-verbal

A.R.-01-17-13758

Il est proposé M. le conseiller Michel Poisson, appuyé et résolu à l'unal'unanimité que le procès-verbal de la séance régulière 23 novembre 2016 soit adopté et signé tel que rédigé et présenté aux membres du conseil et dont le secrétaire est dispensé d'en faire la lecture.

ADOPTÉ

Suivi du

procès-verbal

Le suivi du procès-verbal a été effectué en entier.

Adoption du

Administratif:

Plan intermunicipal de mesures

d'urgence (PIMU)

A.R.-01-17-13759

Article 59 -

Orientation

préliminaire

de la CPTAQ -Engagement de la MRC de L'Érable et des municipalités A.R.-01-17-13760

Il est proposé par M. le conseiller Marc Simoneau, appuyé et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de L'Érable adopte le Plan intermunicipal de mesures d'urgence (PIMU) du Regroupement intermunicipal pour la sécurité civile (RISC) de la MRC de L'Érable.

ADOPTÉ

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable a fait en 2011 une demande d'autorisation à la CPTAQ en vertu de l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, et que cette demande vise le volet sur les îlots déstructurés (volet 1) ainsi que le volet sur les lots d'une superficie suffisante pour ne pas déstructurer la zone agricole (volet 2);

ATTENDU QUE cette demande constitue un projet pilote visant le développement de l'agriculture et de la foresterie à temps partiel;

ATTENDU Qu'en surplus de la mise en valeur des potentiels agricoles et forestiers, il y a lieu aussi de prévoir l'intégration de secteurs visant la construction de résidences sans lien avec l'agriculture;

ATTENDU le moratoire pour la présentation de nouvelles demandes à portées collectives le temps que la CPTAQ établisse de nouvelles balises destinées aux MRC;

ATTENDU QUE le moratoire sur les demandes à portée collective combiné avec l'obligation d'obtenir l'unanimité des municipalités face à l'orientation préliminaire de la CPTAQ incite celles-ci à trouver une position de compromis qui va dans le sens de l'intérêt général de la MRC malgré les divergences de vues des municipalités par rapport au contenu de la demande de la MRC;

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable, dans sa volonté de tirer profit de l'ensemble des potentiels de sa zone agricole, entend s'investir à développer l'agriculture et la foresterie à temps partiel dans le cadre de son projet pilote et dès maintenant, travailler à caractériser la zone agricole à nouveau pour intégrer des résidences sans lien avec l'agriculture afin de déposer une nouvelle demande en vertu de 59 dès que les modalités de la CPTAQ seront connues;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC, devant l'ampleur du défi relatif à la mise en valeur de la zone agricole, désire favoriser la mobilisation des municipalités dans ce chantier en s'assurant de les rallier de façon à ce que chacune d'elles puissent s'y retrouver;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Alain Dubois, appuyé et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la MRC de L'Érable accepte le contenu de l'Orientation préliminaire prononcée au dossier #373898 par la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) ;

QU'il soit convenu que la MRC s'engage, en début 2017, à déployer des ressources pour caractériser à nouveau la zone agricole de façon à intégrer des résidences sans liens avec l'agriculture via le dépôt d'une nouvelle demande de la MRC en vertu de l'article 59 dès que les nouvelles modalités de la CPTAQ seront connues;

QU'étant donné que l'UPA a déjà approuvé des articles 59 réguliers ailleurs au Québec, il est convenu que la MRC se concerte avec celle-ci pour travailler à présenter une nouvelle demande en vertu de l'article 59 pour des résidences sans liens avec l'agriculture;

QUE la MRC et les municipalités acceptent l'orientation préliminaire de la CPTAQ et participent à la réalisation de la phase 1 du chantier (projet pilote et îlots déstructurés) ainsi qu'à l'élaboration de la phase 2 (résidences sans lien avec l'agriculture);

QU'il soit convenu de tenir le Conseil de la MRC et ses municipalités informés en continu de l'évolution du projet pilote et des travaux visant la présentation d'une nouvelle demande en vertu de l'article 59.

ADOPTÉ

Programme d'aide
à l'entretien de
la Route verte
Parc linéaire
des Bois-Francs
A.R.-01-17-13761

ATTENDU le rapport des revenus et dépenses déposé par la Corporation du Parc linéaire des Bois-Francs et portant sur l'ensemble des activités d'entretien du Parc linéaire des Bois-Francs, traversant le territoire des MRC de L'Érable et d'Arthabaska;

ATTENDU QUE le programme d'aide à l'entretien de la Route verte permet de défrayer 50 % des frais admissibles assurant l'entretien de la piste cyclable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gilles Fortier, appuyé et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de L'Érable accepte et dépose le rapport des revenus et dépenses préparé par la Corporation du Parc linéaire des Bois-Francs pour la saison 2016, dans le cadre du Programme d'aide à l'entretien de la Route verte attestant des revenus et dépenses admissibles;

QUE la MRC de L'Érable reconnaît que le montant versé par le ministère des Transports du Québec, dans le cadre de son programme, n'excède pas 50 % des dépenses reliées à l'entretien du Parc linéaire des Bois-Francs;

QUE la MRC de L'Érable est d'accord pour que le rapport de la Corporation du Parc linéaire des Bois-Francs soit présenté conjointement avec la MRC d'Arthabaska;

QUE le directeur général soit autorisé à signer la « Fiche d'évaluation de l'état de la route verte » pour et au nom de la MRC de L'Érable.

ADOPTÉ

Projet pilote TMB -Demande d'aide ATTENDU la participation de la MRC de L'Érable au projet pilote de traitement mécano-biologique des matières résiduelles;

financière au

Fonds municipal ATTENDU QUE dans le cadre du projet, le CRIQ pourra effectuer une demande

vert d'aide financière au Fonds municipal vert;

A.R.-01-17-13762

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} la conseillère Marie-Claude Chouinard, appuyé et résolu à l'unanimité d'autoriser le CRIQ à effectuer une demande d'aide financière au Fonds municipal vert pour et au nom de la MRC de L'Érable dans le cadre de ce projet.

ADOPTÉ

Demande de changement

ATTENDU les démarches entamées par le nouveau député d'Arthabaska M. Éric Lefebvre auprès du DGEQ afin de changer le nom de la circonscription d'Arthabaska pour « Arthabaska-L'Érable »;

de nom de la circonscription

,

d'Arthabaska au DGF ATTENDU QUE cette proposition a été accueillie favorablement par les maires des municipalités concernées sur les territoires d'Arthabaska et de L'Érable;

A.R.-01-17-13763

ATTENDU QUE cette demande a pour objectif de favoriser la reconnaissance régionale et le sentiment d'appartenance des citoyens à leur circonscription;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} la conseillère Marie-Claude Chouinard, appuyé et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de L'Érable appuie la démarche de changement de nom de la circonscription d'Arthabaska pour « Arthabaska-L'Érable » amorcée par le député M. Éric Lefebvre;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au bureau du député M. Éric Lefebvre et au DGEQ.

ADOPTÉ

Adoption du règlement n° 350 modifiant le ATTENDU QUE l'adoption du projet de Loi 83 le 10 juin 2016 oblige toute municipalité à modifier le code d'éthique et de déontologie de ses employés;

règlement n° 326 constituant le code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC de L'Érable

A.R.-01-17-13764

ATTENDU QUE le règlement no 326 constituant le Code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC de L'Érable a été adopté le 28 novembre 2012;

ATTENDU QUE les employés ont été préalablement consultés concernant la modification dudit règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Rosaire Croteau, appuyé et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement suivant et que le Conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1. ANNONCE LORS D'UNE ACTIVITÉ DE FINANCEMENT POLITIQUE

Le règlement no 326 relatif au code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC est modifié par l'ajout, à la suite de l'article 5.6, de l'article suivant :

5.7 Financement politique

« Le code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC de L'Érable interdit à tout membre du personnel de la MRC de L'Érable de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la MRC, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la MRC. »

ARTICLE 2. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ

Services
professionnels
d'un consultant
en assurances
collectives pour
les municipalités
et organismes
dans le cadre
d'un achat
regroupé

de l'UMQ

ATTENDU QUE la MRC a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres MRC intéressées, un regroupement pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une telle entente ;

ATTENDU QUE la MRC désire se joindre à ce regroupement ;

A.R.-01-17-13765

ATTENDU QUE conformément à la loi, l'UMQ procédera à un appel d'offres public pour octroyer le contrat ;

ATTENDU QUE l'UMQ prévoit lancer cet appel d'offres à l'hiver 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Michel Poisson, appuyé et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC confirme son adhésion au regroupement de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication du contrat ;

QUE le contrat octroyé sera d'une durée d'une année, renouvelable d'année en année sur une période maximale de cinq ans ;

QUE la MRC s'engage à fournir à l'UMQ, dans les délais fixés, les informations nécessaires à l'appel d'offres;

QUE la MRC s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé;

QUE la MRC s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1.15 % des primes totales versées par la municipalité.

ADOPTÉ

Demande
d'autorisation
à la CPTAQ de
la municipalité
de Paroisse de
Plessisville Halte- Belvédère

Rang 10

Aménagement :

ATTENDU QUE la municipalité de paroisse de Plessisville a soumis à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) une demande d'autorisation en vue de l'aménagement d'une halte-belvédère dans le rang 10, lot 4017329, afin de mettre en valeur le paysage agricole et l'agriculture ;

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable est invitée par la CPTAQ à formuler sa recommandation telle qu'en témoigne une correspondance datée du 11 novembre 2016 et portée au dossier 413470 ;

A.R.-01-17-13766

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable a étudié la demande d'autorisation afin de déterminer son appui ou non et afin de déclarer sa conformité ou non eu égard au contenu du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de L'Érable (SADR);

ATTENDU QUE pour peaufiner son analyse la MRC a pris en compte l'analyse de M. Carl Plante, responsable de l'aménagement, qui recommande de déclarer la demande conforme, notamment parce que la MRC a déjà approuvé la modification réglementaire (zonage) de la municipalité de paroisse relativement à ce projet ;

ATTENDU QU'afin de juger de l'impact du projet sur le territoire et les activités agricoles, la MRC prend également en considération les critères de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA) afin de renseigner la CPTAQ sur sa position à cet égard ;

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable, après avoir analysé la demande dans son contexte global, retient les principaux points suivants :

- La parcelle visée par la halte-belvédère est majoritairement cultivée mais couvre une infime superficie de 0,069 hectare, d'autant plus qu'une portion de cette superficie ne peut être cultivée puisqu'elle est en bordure du chemin public ;
- Un belvédère ne peut être aménagé dans un milieu boisé ou urbain puisqu'il vise à mettre en valeur le paysage, tout particulièrement celui de nature agricole ;
- Le rang 10, réputé pour sa localisation topographique et ses perspectives visuelles, est le seul chemin public permettant de concilier l'ensemble des paramètres à considérer pour un tel projet ;
- Le site retenu est localisé à proximité de bâtiments d'une importante entreprise agricole de la MRC de L'Érable (Semican), ce qui augmente l'intérêt du site visé afin de mettre en valeur l'agriculture, et ainsi rapprocher les visiteurs et excursionnistes de ces activités ;
- Contrairement à d'autres usages non agricoles, une autorisation de la CPTAQ pour celui visé par la présente ne peut avoir d'effet d'entrainement puisqu'aucune municipalité ne souhaite aménager des belvédères partout en zone agricole;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé M. le Conseiller Gilles Fortier, appuyé et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC de L'Érable appuie la demande d'autorisation de la municipalité de paroisse de Plessisville auprès de la CPTAQ (dossier 413470) afin de permettre l'aménagement d'une halte-belvédère dans le rang 10 (rang 10, lot 4017329), et qu'elle signifie à cet organisme que la demande est conforme au SADR de la MRC, à son document complémentaire et aux mesures de contrôle intérimaire ;

QU'advenant une autorisation de la CPTAQ sur ce dossier, la MRC de L'Érable n'aura pas à modifier son SADR puisque la demande est conforme ;

QUE cette résolution soit acheminée à la CPTAQ pour être jointe au dossier 413470.

ADOPTÉ

Demande
d'exclusion de
la zone agricole
de la municipalité
de St-Ferdinand
Secteur de Vexco
Route 165
A.R.-01-17-13767

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Ferdinand a soumis à la MRC de L'Érable une demande d'exclusion de la zone agricole appuyée par une résolution datée du 7 novembre 2016 et portant le no 2016-11-336, laquelle demande d'exclusion porte sur une superficie totale approximative de 3,8 hectares localisée sur des parties des lots 609 et 612 du cadastre du Canton d'Halifax, de manière contigüe à la route 165 et laquelle, devant être soumise à la Commission de protection du territoire et des activités agricoles (CPTAQ) a été produite par Me Félix Bossé-Lebeau, avocat, mandataire au dossier, et reçue à la MRC le 9 novembre 2016 ;

ATTENDU QUE la demande de la municipalité vise à permettre l'agrandissement de l'entreprise Vexco inc., actuellement située en zone blanche, à la limite de la zone non agricole, afin qu'elle puisse concrétiser de nouveaux investissements et assurer son développement dans le domaine de l'industrie du bois (sciage et séchage) ;

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable a étudié la demande d'exclusion afin de déterminer son appui ou non et afin de déclarer sa conformité ou non eu égard au contenu du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de L'Érable (SADR);

ATTENDU QUE pour peaufiner son analyse la MRC a pris en compte l'analyse de M. Carl Plante, responsable de l'aménagement, qui recommande de ne pas déclarer conforme ladite demande d'exclusion tout en soulignant que le Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) devrait être modifié advenant un appui au projet et une décision favorable de la CPTAQ, le tout afin de la rendre conforme ;

ATTENDU QUE le Comité d'aménagement et de développement de la MRC de L'Érable (CAD) a étudié la demande lors de sa rencontre du 14 décembre 2016, rencontre lors de laquelle les questions d'aménagement et de développement ont été analysées, et que ce comité recommande au conseil d'appuyer la demande tout en recommandant au conseil de la MRC de la déclarer non conforme eu égard au contenu du SADR ;

ATTENDU QUE la MRC, afin de juger de l'impact du projet sur le territoire et les activités agricoles, prend également en considération les critères de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA) afin de renseigner la CPTAQ sur sa position à cet égard ;

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable, après avoir analysé la demande, retient les principaux points suivants :

- Il ne peut être raisonnable de demander une relocalisation de l'entreprise étant donné qu'elle est déjà située en zone blanche, dans le périmètre urbain et qu'une relocalisation n'est pas envisageable économiquement ;
- L'impact sur le territoire et les activités agricoles serait très faible, le site étant enclavée par des contraintes anthropiques et naturelles;
- La superficie demandée, bien qu'en apparence importante, est justifiée compte tenu de la nature de l'usage, de l'importance des besoins et compte tenu des contraintes liées à la cohabitation ;
- Le territoire est affecté à des fins agricoles au SADR, ce dernier devrait être modifié afin de permettre l'usage et accroître les limites de l'affectation Urbaine ;
- Dû à l'enclavement, il s'agit de la dernière parcelle pouvant être utilisée de manière viable pour agrandissement à des fins industrielles et commerciales lourdes;

ATTENDU QUE l'analyse de la demande a également permis de mettre en relief les autres éléments suivants :

- Le secteur, confiné entre les cours d'eau Larose et Fortier, est situé dans une zone particulièrement vulnérable à la contamination des eaux souterraines ;
- L'entreprise est localisée à proximité d'usages résidentiels et de villégiature, ce qui, advenant un accroissement des activités industrielles, aurait comme conséquence d'exercer une pression sur le maintien de la cohabitation;
- Le SADR de la MRC stipule qu'en cas d'accroissement d'une zone à vocation industrielle et commerciale lourde face à une zone vouée à d'autres fins, des mesures de mitigation doivent être mises en place (Doc. compl., art. 6.12.6);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le Conseiller Rosaire Croteau, appuyé et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC de L'Érable appuie la demande d'exclusion de la zone agricole de la municipalité de Saint-Ferdinand, laquelle porte sur une superficie de 3,8 hectares et vise à permettre à l'industrie Vexco inc. de continuer son développement, mais qu'elle ne la déclare pas conforme au contenu du Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC (SADR), au document complémentaire et aux mesures de contrôle intérimaire ;

QUE la MRC appuie également ladite demande après considération des critères de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles ;

QU'advenant une exclusion rendue par la CPTAQ, la MRC de L'Érable s'engage à modifier son SADR afin de rendre conforme la demande, le tout dans les délais prévus ;

QUE parmi les modifications du SADR à effectuer et que la municipalité devra introduire dans sa réglementation d'urbanisme, certaines porteront sur les limites des affectations et du périmètre d'urbanisation et d'autres pourront porter sur la cohabitation et la conservation de certaines ressources tels que les cours d'eau et les sols ;

QUE la présente résolution soit acheminée à la municipalité de Saint-Ferdinand pour qu'elle soit jointe au dossier.

ADOPTÉ

Financier : Il est proposé par M. le conseiller Gilles Fortier, appuyé et résolu à l'unani-

Rapport des mité que le rapport des déboursés suivants soit ratifié:

déboursés

A.R.-01-17-13768

Nos de chèques	<u>Descriptions</u>	Sommes versées
16919	Coopérative de Solidarité de Laurierville (bourse -œil du mentor)	1 000,00
16920	Vimétri Productions (bourse -œil du mentor)	750,00
16921	Pro-Innov (bourse -œil du mentor)	1 700,00
16922	Projet C Communication (bourse -œil du mentor)	250,00
16923	Marie-Claude Cyr (bourse - œil du mentor)	500,00
16924	Chœur Voxalik (projet jeunesse)	500,00
16925	Communication 1 ^{er} Choix (protecteurs, étuis)	206,74
16926	Publications du Québec (normes)	79,28
16927	Dentrotik inc. (peinture)	78,64
16928	Cameron Ressources Humaines inc. (formation)	1 552,16
16929	Municipalité de Laurierville (fonds visibilité éolienne)	3 996,75
16930	CCIBFE (colloque RH)	149,47
16935	Services Mind Drop inc. (accompagnement)	4 713,41
16936	Buffet Traiteur O'mamie (repas conseil, midi conférence et mentors)	2 005,17
16938	Jolex Machinerie inc. (réparation)	197,53
16939	La Fête Africaine (activité culture)	500,00
16940	Multi-Service M.G.M. inc. (entretien préventif)	814,03
16941	Formalourd (formation Ronde de sécurité)	626,61
16942	Les Ateliers Chantalrose (atelier Jeunes)	950,85
16943	Edith Vaillancourt (petite caisse)	198,11
16944	Comité de Promotion du Loisir (bouger en famille)	1 571,03
16945	BuroPro (fourniture de bureau)	2 180,27
16946	Services Mind Drop inc. (accompagnement)	2 009,40
16947	Patrimoine Princeville (contribution financière)	500,00
16948	Société d'Histoire de Plessisville (contribution financière)	500,00
16949	Jacques Houle (conférencier colloque Force M4)	750,00
16950	Casa Sophia (surplus visites éoliennes)	994,32
16951	La Petite Gamelle (repas)	247,20
16952	La Gouge du Roi inc. (enseigne Lyster)	12 474,79
16953	Caroline Fortin (rédaction texte éolienne)	483,00
16954	Feedback Interactif (colloque force M4)	1 258,98

Nos de chèques	<u>Descriptions</u>	Sommes versées
16955	Centraide Centre-du-Québec (contribution 2015, don, entente)	3 831,50
16956	AFBF (PADF 2015-2016)	92 906,00
16957	MRC de Bécancour (FADF 2015-2016)	11 500,00
16958	Taxi Diane (déplacement adapté et collectif)	1 114,00
16959	Taxi de L'Érable 2009 enr. (déplacement adapté et collectif)	3 397,50
16960	Taxi Patrick Lamontagne (déplacement adapté et collectif)	2 357,00
16961	Programme PAD - aide financière	16 000,00
16962	Complexe Sacré-Cœur (repas colloque force M4)	2 112,88
16963	L'Immobilière (gestion du rôle)	3 909,15
16964	La Capitale (assurance collective déc.)	12 300,57
16965	Autobus des Appalaches (entente)	3 483,05
16966	Autobus Bourassa (entente)	15 655,75
16967	APDEQ (publication offre emploi)	172,46
16968	Invertissement KBS inc. (lien internet RF)	459,90
16969	Moïra Gagné (honoraires Balade Gourmande)	413,10
16970	Calypso Communication (dépôt calendrier culture)	574,88
16971	Liliane Gagnon (entretien oct MRC et Carrefour)	2 372,12
16972	SBK Télécom (service mensuel)	2 955,37
16973	Martin Laflamme (café)	135,80
16974	Richard Boutin inc. (cartes Noël)	45,99
16975	Boucherie Thibault (repas DG déc.)	182,35
16976	Location d'outils Desjardins (imperméable)	159,79
16983	Taxi Diane (déplacement adapté et collectif)	1 051,00
16984	Taxi de L'Érable 2009 enr. (déplacement adapté et collectif)	3 186,50
16985	Taxi Patrick Lamontagne (déplacement adapté et collectif)	2 535,00
16986	La Vitrine Gourmande (repas comité statégique)	180,00
16987	Fabrique Paroisse NDL (contribution Fête de la Musique)	500,00
16990	MRC Arthabaska (services internet, covoiturage)	3 955,87
16991	Baril Électrique inc. (réparation ventilateur)	15,87
16992	Ville de Plessisville (sapins)	50,00
16994	Maison des Jeunes La Traversée (atelier art visuel)	500,00
16995	Stéphane Vigneault (honoraires Carrefour)	2 034,24
16996	Renaud Binette (photos)	50,00
16997	L'Agora (repas mentors)	161,74
16998	Buffet Traiteur O'mamie (repas midi conférence)	264,44
16999	Société Mutuelle de Prévention (honoraires)	896,81
17000	Norda Stelo inc. (PISRMM)	19 445,15
17001	Audrey Martin Photographe (panneau Lyster)	287,44
17002	Alphavic inc. (location fauteuils colloque force M4)	172,46
17003	CCID (tournée des manufacturiers)	74,73
17004	Celsius Solutions Ventes inc. (déplacement midi conférence)	113,83
17008	Marius Marcoux & Fils (travaux électricité)	324,50
17010	Autobus Ro-Bo inc. (entente)	11 695,64
17011	9120-7605 QC inc. (gravure)	57,49

Nos de chèques	<u>Descriptions</u>	Sommes versées
17012	Le Groupe A & A Trois-Rivières (rubans timbreuse)	288,59
17013	Publicité L'Érable en Or (vœux de Noël)	747,34
17015	Euphonie Sonorisation inc. (location équipement colloque force M4)	1 373,96
17017	Transcontinental SENC (avis dépôt rôle, offre emploi, mat rés. Règlement 350)	2 694,16
17018	A à Z Communication événements (dépliants éolienne, colloque Force M4)	6 891,27
17019	Mégaburo (fauteuil, lecture compteur)	1 926,55
17020	Sylvain Beaudoin (eau)	96,00
17021	BuroPro (fourniture de bureau)	99,98
17022	Imprimerie Fillion enr. (enveloppes, en-tête lettre, dépliants éolienne, chèques)	2 758,26
17023	Vivaco Groupe Coopératif (divers)	165,09
17024	Vertisoft (service technique, écrans, connecteur)	2 232,43
17025	Coop IGA (divers)	123,31
17027	Paul Piché (déplacements mentors)	144,00
17028	Yvon Camirand (déplacements mentors)	162,00
17029	Benoît Jalbert (déplacements mentors)	646,33
17030	Laurier Chagnon (déplacements mentors)	396,62
17031	Rick Lavergne (avis publics 2016)	30,00
17032	Sonia Tardif (avis publics 2016)	30,00
17033	Réjean Gingras (avis publics 2016)	25,00
17034	Suzy Côté (avis publics 2016)	30,00
17035	Danielle Bédard (avis publics 2016)	25,00
17036	Johanne Dubois (avis publics 2016)	25,00
17037	Sylvie Tardif (avis publics 2016)	25,00
17038	Ginette Jasmin (avis publics 2016)	30,00
17039	Jérémie Tremblay (avis publics 2016)	30,00
17040	René Turcotte (avis publics 2016)	25,00
17041	Olivier Milot (avis publics 2016)	30,00
17042	Sylvie Côté (avis publics 2016)	30,00
17043	Valérie Bédard (déplacemetns com. inv.)	6,00
17044	Julie Fitzbay (déplacement pacte rural, com. inv)	24,00
17045	Jean Gosselin (déplacements com. inv.)	18,00
17046	Jacques Thibodeau (déplacements com. inv)	58,50
17048	Herbert Leboutillier (déplacements mentors)	206,90
17049	APCMCQ (déplacement comité transport)	261,90

<u>288 985,80 \$</u>

Total:

Salaires <u>Nos de talons</u>	<u>Descriptions</u>	Sommes versées
541226-541402 541473-541598	Paies semaine du 13 novembre au 10 décembre 2016 Paies semaine du 11 au 31 décembre 2016	137 144,98 <u>87 687,63</u>
Total:		224 832,61 \$
Transactions pré-autorisées et via internet	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
GWW-12-01 GWW-12-02 GWW-12-03 VAP-12-01 VAP-12-02 RA-11-01 RA-12-01 VWW-11-01 PWW-11-10	Gouv. prov. (DAS) Gouv. féd. (DAS) Gouv. féd. (DAS) Remboursement prêt PR1 Remboursement prêt PR5 RREMQ RREMQ Virement comité social Philippe Gosselin - huile chauffage Bell Mobilité -cellulaire	51 925,00 1 119,59 20 383,66 2 150,82 2 849,06 25 202,19 19 703,73 3 170,12 729,54 623,35
Transactions pré-autorisées et via internet	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
PWW-11-12 PWW-11-13 PWW-11-14 PWW-11-15 PWW-11-16 PWW-12-01 PWW-12-02 PWW-12-03 PWW-12-04 PWW-12-05 PWW-12-06 PWW-12-07 PWW-12-07 PWW-12-08 PWW-12-09	Pages Jaunes Hydro Carrefour - cuisine Hydro Carrefour Bell - ligne 800 Promutuel ass. Pages Jaunes Hydro MRC Bell - télécopieur CARRA Bell Mobilité -cellulaire Bell - ligne 800 Promutuel assurance 4A - achat mini éoliennes Philippe Gosselin - huile chauffage	8,74 115,13 1 294,06 13,74 2 956,09 8,74 1 966,90 90,16 385,22 651,72 13,74 14 617,28 1 387,09 663,95
PWW-12-10 Total :	Bell - télécopieur	90,53 152 120,15 \$

Fonds local d'investissement (FLI)

Nos de chèques Noms des fournisseurs Sommes versées

Total -

Transactions

pré-autorisées <u>Descriptions</u> <u>Sommes versées</u>

et via internet

Total -

Fonds local de solidarité (FLS)

Nos de chèques Noms des fournisseurs Sommes versées

Total -

Transactions

pré-autorisées <u>Descriptions</u> <u>Sommes versées</u>

et via internet

DT-12-01 Fonds locaux FTQ <u>7 897,54</u>

Total <u>7 897,54</u>

ADOPTÉ

Rapport des II est proposé par M. le conseiller Marc Simoneau, appuyé et résolu à

déboursés en l'unanimité que le rapport des déboursés incendie suivants soit ratifié:

sécurité incendie

A.R.-01-17-13769

Nos de chèques	Noms des fournisseurs	Sommes versées
16931	Collège Montmorency (formation)	100,00
16932	Sylvain Tardif (location site)	150,00
16933	Municipalité Inverness (location site)	150,00
16934	Denis Langlois (location site)	150,00
16937	Groupe Attraction Radio inc. (location site Vianney)	3 808,27
16977	Jean-Pierre Bergeron (essais annuels)	3 675,00
16978	Garage P. Bédard inc. (pose pneus)	119,57
16979	Atelier Genytech (réparation, formation ronde de sécurité)	606,81
16980	P.E.S. Canada inc. (gyrophare)	1 015,85

Nos de chèques	Noms des fournisseurs	Sommes versées
16981	Garage M.J. Caron & ass. inc.(essence)	321,77
16982	Info Page (fréquence numérique)	751,15
16988	Ministre des Finances du QC (remboursement subvention formation)	6 500,00
16989	ENPQ (inscriptions, mannuels, examen)	5 211,72
16993	Me Sylvain Beauregard (honoraires)	367,92
17005	Municipalité de Laurierville (service téléphonique)	343,24
17006	Protek inc. (réparation)	2 988,52
17007	Accessoires d'auto Illimités (divers)	351,90
17009	Garage Moderne G.T. inc. (réparation)	950,29
17014	Ville de Plessisville (entraide)	599,88
17016	Groupe CLR (système de communication)	1 793,62
17022	Imprimerie Fillion enr. (autocollants, ronde de sécurité)	1 286,58
17023	Vivaco Groupe Coopératif (divers)	38,03
17026	Ville de Princeville (frais cour, entraide, programme aide formation)	6 019,29
17047	Suspension Victo (1982) inc. (inspection préventive)	95,08
17050	Centre d'extincteur S.L. (recharges, bouteille)	508,64
Total :		<u>37 903,13 \$</u>
Salaires		
Nos de talons	<u>Descriptions</u>	Sommes versées
541403-541472	Paies décembre 2016	<u>18 779,22</u>
Total :		<u>18 779,22 \$</u>
Transactions		
pré-autorisées	Descriptions	Sommes versées
et via internet		
PWW-11-04	Bell Canada - Caserne 58 - Inverness	82,25
PWW-11-05	Bell Canada - Caserne 13 - St-Ferdinand	82,25
PWW-11-06	Bell Canada - Caserne 65 - Lyster	82,25
PWW-11-07	Bell Canada - Caserne 80 - NDL	86,51
PWW-11-08	Bell Mobilité -cellulaire	144,75
PWW-11-09	Shell	743,97
PWW-12-01	Esso	388,79
PWW-12-02	Sonic	992,24
PWW-12-03	Bell Canada - Caserne 58 - Inverness	82,25
PWW-12-04	Bell Canada - Caserne 13 - St-Ferdinand	82,25
PWW-12-05	Bell Canada - Caserne 65 - Lyster	82,25
PWW-12-06	Bell Canada - Caserne 80 - NDL	87,85
PWW-12-07	Bell Mobilité -cellulaire	144,75

Transactions pré-autorisées et via internet	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
PWW-12-08	Shell	393,07
PWW-12-09	Promutuel ass.	22 494,33
PWW-12-10	Esso	436,42
PWW-12-11	Sonic	<u>839,57</u>
_		
Total :		<u>27 245,75 \$</u>

Les représentants de la Ville de Plessisville et de la Ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du conseil quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉ

Correspondance :	ATTENDU les démarches entamées par l'UPA demandant au gouvernement le
Demande d'appui	maintien du PCTFA dans sa forme actuelle tant et aussi longtemps qu'une réelle refonte
de l'UPA - Report	de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été réalisée;
de l'application	
des modifications	EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Alain Dubois, appuyé et

résolu à l'unanimité d'appuyer la Fédération de l'UPA du Centre-du-Québec dans ses démarches visant le report de l'application des modifications au programme de crédit des tayes foncières agricoles

crédit des taxes des taxes foncières agricoles.

foncières agricoles ADOPTÉ

A.R.-01-17-13770

concernant le

programme de

Demande d'appui - ATTENDU QUE le comité des riverains du parc éolien de L'Érable a entamé des Comité des démarches concernant l'application de la condition n° 1 du décret 159-2011;

riverains du

parc éolien EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} la conseillère Caroline Lemay, appuyé de L'Érable et résolu à l'unanimité, sur recommandation des trois municipalités concernées, que la A.R.-01-17-13771 MRC de L'Érable demande au MDDELCC une copie du rapport d'expertise sur l'application de la condition n° 1 du décret 159-2011.

ADOPTÉ

Période de Aucune question.

	Le Préfet	Le Secrétaire-trésorier
A.R01-17-13772		ADOPTÉ
la séance	l'unanimité que la séance soit levée.	
Levée de	Il est proposé par M. le cons	eiller Rosaire Croteau, appuyé et résolu à